



## Etudiant ukrainien droits

Par **jessica123**, le **12/04/2013** à **14:35**

Bonjour à tous, rn rn J'écris ici car je suis en quête d'aide et de conseils. rn Mon compagnon ( nous ne sommes pas mariés ni autre) est de nationalité Ukrainienne et a récemment terminé ses études de biologie (Master ). Il réside ici depuis plus de 10 ans et renouvelle sa carte de séjour régulièrement. Il n'a pas le droit de travailler dans un autre domaine que celui en lien avec ses études mais problème ; il ne trouve pas de travail( sa nationalité restant un frein ). Impossible pour lui d'obtenir la nationalité française ; une demande déjà rejetée et au mois de septembre il devra retourner en Ukraine où son diplôme ne sera même pas valable ... Que faire pour qu'il puisse rester ici en France ?? N'y aurait-il pas un moyen ?? **merci**

Par **citoyenalpha**, le **13/04/2013** à **23:42**

Bonjour rn rn 3 possibilités rn rn 1°) demander une APS 4 mois avant la fin de son titre de séjour. L'APS est valable 6 mois et renouvelable 1 fois. rn rn 2°) demander une admission à titre exceptionnelle du fait d'une résidence de 10 ans sur le territoire français. Toutefois il conviendra de justifier d'un emploi. rn rn 3°) se marier avec un ressortissant français. rn rn Restant à votre disposition.